



L'ÉTAT DE DROIT, MODE D'EMPLOI



ÉTAT DE DROIT, DÉMOCRATIE, DROITS HUMAINS

La prééminence du droit, la démocratie et les droits humains, les trois piliers du Conseil de l'Europe, sont étroitement liés et inséparables.

- ▶ La démocratie garantit que les citoyens sont associés aux décisions publiques ;
- ▶ Les droits humains protègent les individus contre les atteintes arbitraires et excessives à leurs libertés et garantissent la dignité humaine ;
- ▶ L'État fondé sur la prééminence du droit (État de droit) veille à ce que l'exercice de la puissance publique soit encadré et contrôlé.

L'État de droit promeut la démocratie, car il oblige les personnes exerçant la puissance publique à rendre des comptes aux citoyens. Il garantit la protection des droits humains par une justice indépendante et impartiale, et protège les minorités contre les décisions arbitraires de la majorité.

Pourquoi est-ce essentiel ?

Un État sans règle claire est sujet à l'instabilité et à l'arbitraire.

L'État de droit protège les libertés fondamentales de toute personne. Il est le fondement des démocraties modernes.

L'État de droit repose sur cinq principes fondamentaux :

- ▶ **Légalité** – Les lois s'imposent à toute personne et encadrent le pouvoir.
- ▶ **Sécurité juridique** – Les lois sont claires, accessibles et prévisibles.
- ▶ **Prévention de l'abus de pouvoir** – Des contrôles sont effectués pour éviter l'arbitraire.
- ▶ **Égalité devant la loi et non-discrimination** – Les lois protègent chaque individu et s'appliquent de manière égale; la discrimination est interdite.
- ▶ **Accès à une justice indépendante et impartiale** – Chaque individu peut défendre ses droits devant un tribunal.

Illustrations 'Lady Justice' par l'artiste maltaise Nadine Theuma





LÉGALITÉ

Les lois s'imposent à toute personne et encadrent le pouvoir

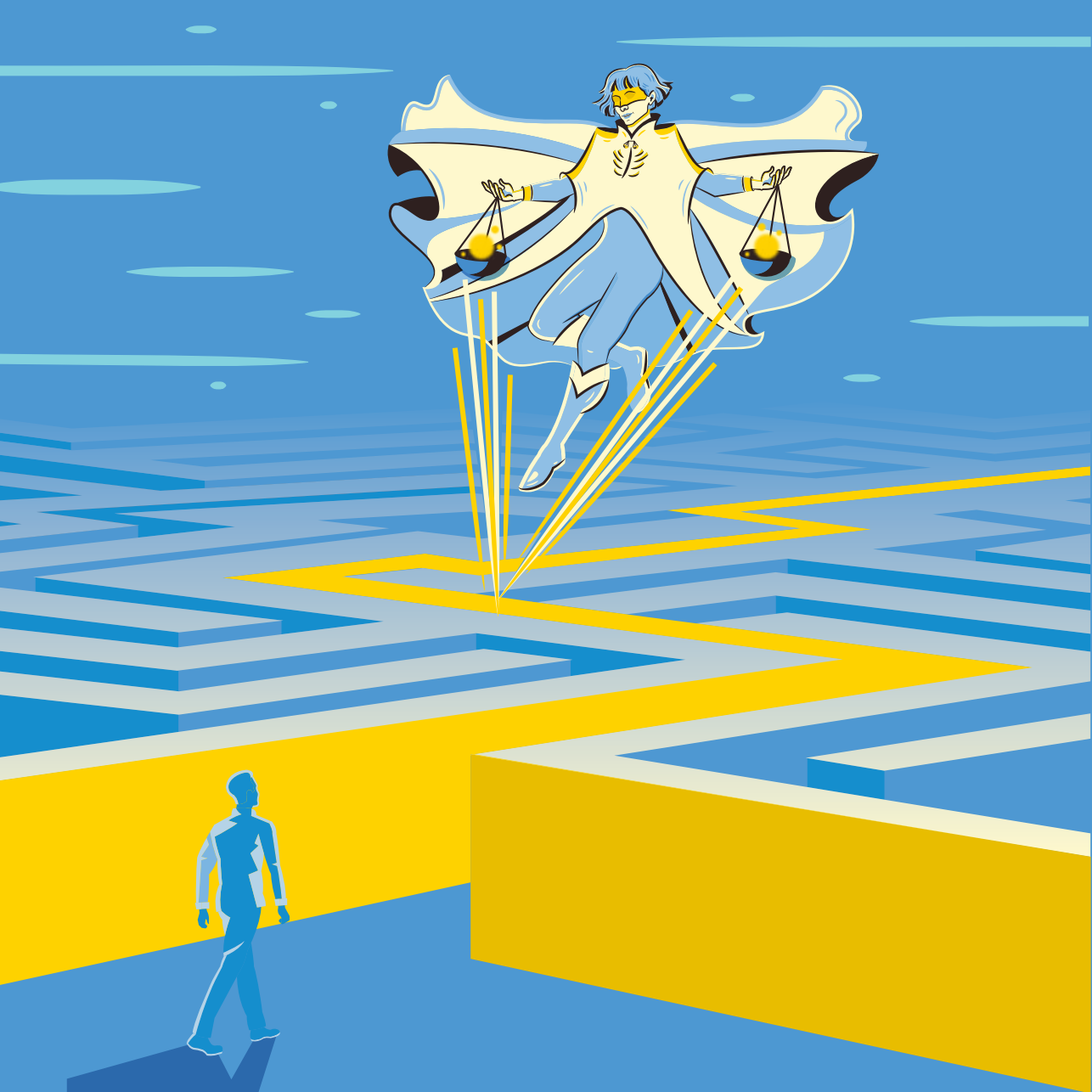
Dans un État fondé sur le droit, les actions des autorités et des citoyens sont encadrées par des lois adoptées démocratiquement. L'exécutif ne peut exercer son pouvoir et imposer sa volonté sans limites et sans contrôle.

Principes clés

- ▶ Toutes les décisions doivent être prises dans le cadre du droit.
- ▶ Les lois doivent être votées selon un processus démocratique clair et transparent.
- ▶ Les décisions des autorités publiques doivent être contrôlées par des tribunaux indépendants. Ces autorités ne peuvent pas s'accorder de nouveaux pouvoirs sans respecter les règles fixées par la constitution.
- ▶ Les conventions et traités internationaux, ainsi que les décisions des tribunaux internationaux, doivent être appliqués et respectés.
- ▶ Le droit doit être mis en œuvre de manière effective.

Pourquoi est-ce essentiel ?

S'il ne devait pas respecter le droit, le pouvoir pourrait dériver sans contrôle. Par exemple, un gouvernement pourrait restreindre des libertés à sa convenance. La clarté et le respect des lois adoptées démocratiquement garantissent justice et égalité pour toutes et tous.



SÉCURITÉ JURIDIQUE

Les lois sont claires, accessibles et prévisibles

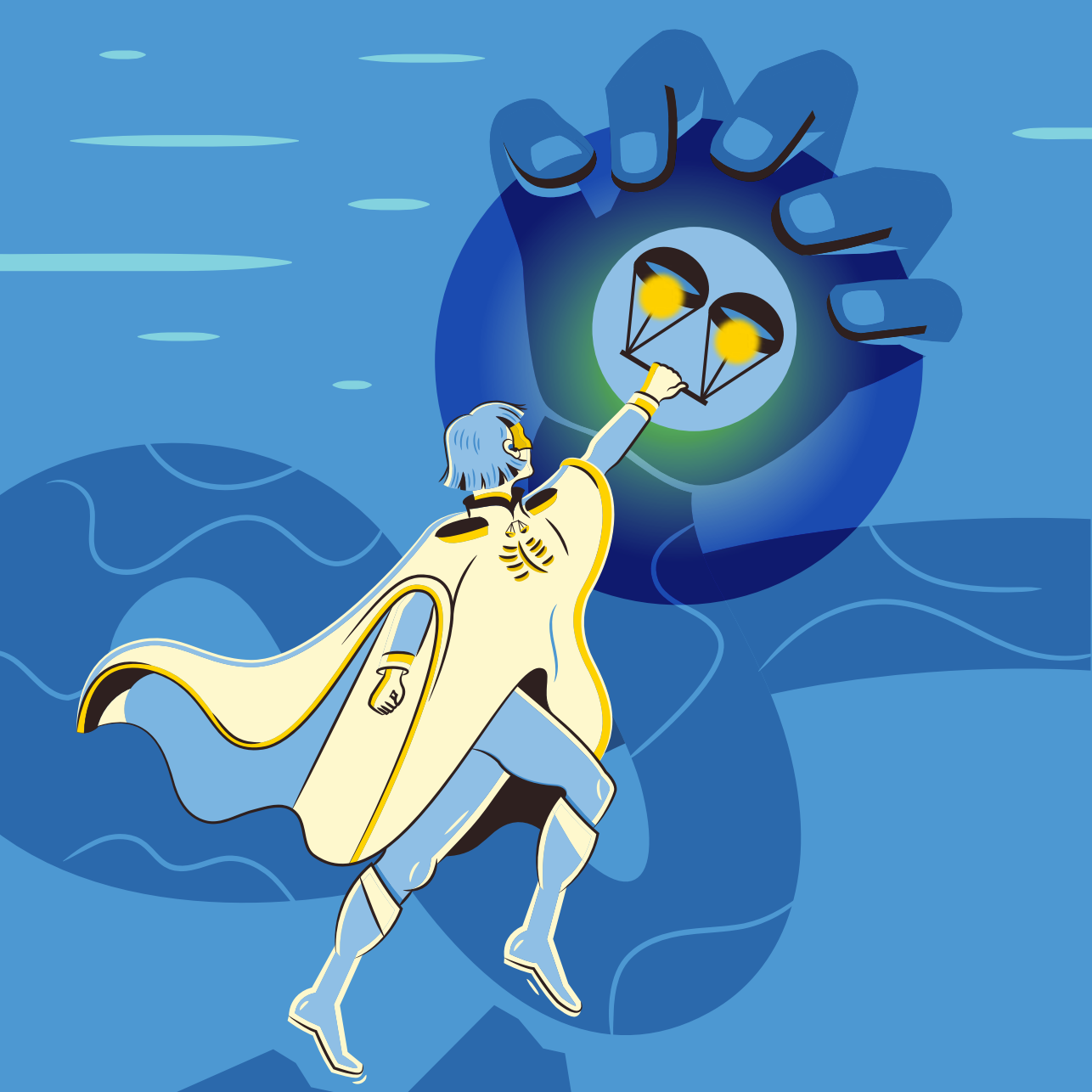
La sécurité juridique garantit que les lois sont claires, accessibles, prévisibles et ne s'appliquent pas rétroactivement. Cela permet à chaque personne de connaître ses droits et obligations à l'avance.

Principes clés

- ▶ Les lois et les décisions de justice doivent être faciles à consulter et compréhensibles.
- ▶ Les lois ne doivent pas changer de manière imprévisible et doivent être cohérentes.
- ▶ Une personne ne peut être condamnée pour un acte qui n'était pas qualifié de crime ou de délit au moment où elle l'a commis.

Pourquoi est-ce essentiel ?

Pour qu'un individu puisse agir en toute confiance, il doit connaître ses droits et obligations. Une loi floue ou changeante crée de l'incertitude et de l'instabilité, et expose l'individu à des sanctions imprévisibles.



PRÉVENTION DE L'ABUS DE POUVOIR

Des contrôles sont effectués pour éviter l'arbitraire

Un pouvoir non délimité, sans garde-fous, mène à l'injustice. Les dangers nés du pouvoir absolu sont les décisions arbitraires, la corruption, la répression politique. Par exemple, une surveillance excessive, sans autorisation ni contrôle judiciaire, peut mener à des violations des droits humains.

Principes clés

- ▶ La séparation des pouvoirs : le pouvoir ne doit pas être concentré dans les mains d'une seule autorité.
- ▶ L'obligation de motivation : les décisions des autorités publiques doivent être motivées et expliquées.
- ▶ Le contrôle juridictionnel : toute décision publique doit pouvoir être contestée devant des tribunaux indépendants et impartiaux.

Pourquoi est-ce essentiel ?

Sans contrôle, un gouvernement pourrait prendre des décisions arbitraires, censurer ses opposants ou même abolir des libertés fondamentales. L'État de droit établit des garde-fous pour éviter ces dérives.



ÉGALITÉ DEVANT LA LOI ET NON-DISCRIMINATION

Les lois protègent chaque individu et s'appliquent de manière égale ; la discrimination est interdite

L'État de droit impose que chaque individu ait les mêmes droits et devoirs établis par la loi et soit traité sans différence injustifiée.

Principes clés

- ▶ Aucune distinction injustifiée entre les personnes ne doit être opérée, dans la loi comme dans son application.
- ▶ La protection contre toute forme de discrimination doit être garantie.
- ▶ Les mêmes droits et devoirs doivent être reconnus pour toutes et tous.
- ▶ Toute personne victime de discrimination doit pouvoir se défendre.

Des avancées essentielles – L'exemple du droit de vote des femmes

Le retard mis à accorder le droit de vote aux femmes en Europe illustre une discrimination historique. En Europe, il a d'abord été accordé par la Finlande en 1906 et est reconnu sans exception depuis 1984. Aujourd'hui, l'État de droit garantit non seulement le droit de vote des femmes, mais garantit et promeut aussi leur participation active à la vie politique sans discrimination.



ACCÈS À UNE JUSTICE INDÉPENDANTE ET IMPARTIALE

Chaque individu peut défendre ses droits devant un tribunal

L'accès à un tribunal indépendant et impartial permet de défendre ses droits. Par exemple, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que l'impossibilité de contester devant un tribunal le licenciement d'une personne, la privation de ses biens ou la suppression du droit de visite de ses enfants avait violé les droits des requérants. Une justice rapide et accessible est essentielle pour garantir l'égalité des droits.

Principes clés

- ▶ Toute personne peut saisir la justice et a droit à un procès équitable devant un tribunal indépendant et impartial.
- ▶ Les jugements sont accessibles et expliqués clairement.
- ▶ Un avocat et une aide juridictionnelle sont disponibles pour les plus démunis.
- ▶ Les procédures sont raisonnablement rapides et peu coûteuses.
- ▶ Les décisions de justice sont exécutées.

Pourquoi est-ce essentiel ?

Sans accès à la justice, des citoyens lésés ne pourraient pas faire valoir leurs droits. L'État doit garantir des tribunaux indépendants et un système judiciaire accessible à toute personne.



PAX TIBI MARCE
EVANGELISTA

LA PRÉÉMINENCE DU DROIT EN ACTION

Le rôle de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe

La Commission de Venise a aidé ses États membres à concevoir des systèmes constitutionnels qui offrent les garanties nécessaires au respect de la prééminence du droit. La Commission a également fourni un outil - la liste des critères de l'État de droit - pour évaluer le niveau de mise en œuvre des principes de l'État de droit dans un pays donné.

La liste des critères de l'Etat de droit de la Commission de Venise

La liste des critères de l'État de droit de 2016 présente les principes fondamentaux de l'État de droit : légalité, sécurité juridique, prévention des abus et des détournements de pouvoir, accès à la justice, égalité et non-discrimination - sous forme de critères de référence assortis de paramètres détaillés et de sources pertinentes.

À l'aide de la liste des critères, le gouvernement, le parlement, la société civile et les citoyens, ainsi que les organisations internationales, peuvent évaluer dans quelle mesure les principes de l'État de droit sont respectés dans un État donné. La liste des critères permet ainsi d'identifier les faiblesses ou les lacunes qui nécessitent une action de l'État. La Commission de Venise a formulé de nombreuses recommandations sur la manière de remédier à ces faiblesses et lacunes.

Qui sommes-nous ?

La Commission de Venise «pour la démocratie par le droit» est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe en matière de droit constitutionnel, composé d'experts indépendants.

Elle a été créée le 10 mai 1990 sur l'idée de l'universitaire italien Antonio La Pergola. Après la chute du mur de Berlin, elle a aidé de nombreux anciens États socialistes à adopter des constitutions et des législations démocratiques, puis à adhérer au Conseil de l'Europe.

Aujourd'hui, elle aide ses États membres à concevoir des réformes constitutionnelles et législatives conformes aux normes internationales. Le respect des recommandations de la Commission a facilité le processus d'adhésion à l'Union européenne.

Mission

Sur demande et par le biais d'un processus inclusif de consultations avec les autorités nationales, les institutions étatiques, les parties prenantes et la société civile, la Commission de Venise évalue les réformes constitutionnelles et législatives, notamment dans les domaines électoral et judiciaire, et fait des recommandations non contraignantes pour les améliorer afin de respecter et de mettre en œuvre les principes de la démocratie, des droits humains et de la prééminence du droit et de concevoir des systèmes de gouvernement efficaces et viables.

États membres

La Commission de Venise est composée des 46 États membres du Conseil de l'Europe et de 15 autres États des Amériques, d'Afrique et d'Asie.

Pourquoi Venise ?

La «Commission européenne pour la démocratie par le droit» tire son nom de «Commission de Venise» de la célèbre cité lagunaire italienne où elle a tenu sa première réunion et où elle continue de se réunir quatre fois par an.

1990-2025 - Réalisations

Au cours de ses 35 années d'existence, grâce à son indépendance et à son impartialité, à son professionnalisme et à ses méthodes de travail inclusives, la Commission de Venise a eu un impact majeur en facilitant l'adoption de constitutions démocratiques et le fonctionnement démocratique des institutions. En particulier, la Commission a contribué au respect des principes de la prééminence du droit et au renforcement de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance judiciaire dans ses États membres.

- ▶ **+ de 1000** : Nombre d'avis et de rapports sur les réformes constitutionnelles et législatives
- ▶ **+ de 50** : Nombre de constitutions rédigées ou révisées avec l'aide de la Commission
- ▶ **+ de 200** : Nombre d'experts juridiques indépendants ayant contribué à ses travaux

Pourquoi cela nous concerne-t-il tous ?

La prééminence du droit signifie :

- Une démocratie stable et en paix
- Des citoyens libres et protégés contre l'arbitraire
- Une société plus juste et plus équitable

Illustrations : Nadine Theuma

Aucun extrait de cette publication ne peut être
traduit, reproduit, enregistré ou transmis,
sans l'autorisation préalable écrite de
la Direction de la communication
(F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Photos © Conseil de l'Europe

Publié par le Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

www.coe.int

© Conseil de l'Europe, Juillet 2025

Site internet de la Commission de Venise

<https://venice.coe.int>



Cette brochure explore les principes fondamentaux de l'État de droit : la légalité, la sécurité juridique, la prévention des abus de pouvoir, l'égalité devant la loi et l'accès à la justice. Ces principes constituent la pierre angulaire de la démocratie et des droits de l'homme, en garantissant une gouvernance responsable, les libertés individuelles et l'équité sociale. Découvrez comment le Conseil de l'Europe, à travers les travaux de la Commission de Venise, aide les États à respecter ces normes et à protéger les citoyens contre l'arbitraire. Que vous soyez décideur politique, étudiant ou citoyen engagé, ce guide vous explique pourquoi l'État de droit est essentiel et comment il protège nos libertés au quotidien.

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

